

## Cahier de charge

### Unité d'Enseignement « Application de la comptabilité sur logiciels comptables »

Cycle	Master (niveau 7) en gestion de l'entreprise
Place dans le programme de référence	Gesent 21
Obligatoire ou optionnel	Optionnel
Pondération	20 points
Volume horaire	17 h
Crédits ECTS	2
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Quadrimestre	1er quadrimestre
Site	Manoir
Dernière mise à jour	Mars 2020

Ce cours fait partie de l'option 1 Expertise comptable du Track IRE comprenant 3 options au total.

### Objectifs généraux

L'Unité d'Enseignement « Application de la comptabilité sur logiciels comptables » est conçue sur base d'un cas pratique et a pour objectif d'enregistrer toutes les opérations d'une société anonyme fictive -de la réouverture des comptes à la clôture de l'exercice en sachant que l'exercice comptable est de 3 mois- à l'aide d'un ou plusieurs logiciel(s) comptable(s) disponible(s) sur le marché. Au terme de l'exercice comptable, les étudiants devront également présenter les comptes annuels et la déclaration T.V.A. de la société anonyme faisant l'objet de l'étude de cas.

L'utilisation du logiciel comptable doit permettre à l'étudiant :

- **de comprendre** le traitement des données comptables au moyen d'un système informatique ;
- **de maîtriser** le processus d'encodage des informations extraites des pièces justificatives ;
- **d'utiliser** les fonctionnalités prévues par le programme (lettrage des comptes de tiers, balances âgées, déclaration T.V.A., ....) ;
- **de faire le lien** entre les concepts théoriques étudiés lors de leur cursus et l'application informatique.

### Prérequis (en termes de connaissances)

La connaissance des dispositions de la législation comptable belge, du Code de Droit Économique, du Code des Sociétés et des associations et du Code TVA adoptées par le législateur belge sont indispensables pour pouvoir suivre l'Unité d'Enseignement. Ces matières ont été enseignées dans les Unités d'Enseignement ou Activité d'Apprentissage suivantes :

- Comptabilité financière ;
- Comptabilité financière approfondie ;
- Droit fiscal ;
- Analyse des états financiers.

Cette Activité d'Apprentissage s'appuie également sur des notions vues en « Gestion et analyse informatique des données ».

### Méthode pédagogique et support

Les cours ex cathedra sont organisés par bloc de cours hebdomadaires . Ils permettront :

- D'utiliser les logiciels comptables sur des cas pratiques et concrets
- De solliciter les échanges avec les étudiants afin de tester les compétences acquises et aiguïser leur esprit critique.

## Suggestions pour l'enseignant :

En plus des cours, l'étudiant pourrait avoir à sa disposition des exercices solutionnés à l'issue de chaque partie lui permettant une auto-évaluation de ses connaissances.

Prévoir un syllabus ou un recueil de slides exhaustif, choisir s'il existe un ouvrage de référence alimenté d'exemples.

Afin d'aider l'étudiant dans sa compréhension, des vidéos peuvent également être proposées. Certaines sont complémentaires et d'autres font partie intégrante de la matière à assimiler.

Tous ces dispositifs seront organisés, mis à disposition et commentés sur la plateforme Moodle.

## Mode d'évaluation

L'évaluation est sommative sous la forme d'un examen écrit ou oral, et/ou d'un travail au choix de l'enseignant. Il visera à tester le savoir-faire au travers de résolutions de cas de mise en pratique des concepts et des méthodes pratiquées au cours. L'évaluation portera davantage sur le raisonnement, sa structuration et sa logique plutôt que sur le résultat final et elle tentera de tester le recul critique de l'étudiant.

## Contenu

Cette Unité d'enseignement s'articule autour d'une étude de cas reprenant :

- La réouverture des comptes
- Les opérations courantes
- Les opérations d'inventaire
- La clôture des comptes

## Les acquis d'apprentissage

### En termes de savoir

Les étudiants doivent être capables :

- **de justifier** la notion de pièces justificatives ;
- **d'énumérer** la chronologie des opérations comptables ;
- **de décrire** les fonctionnalités de base d'un logiciel comptable ;
- **d'énoncer** les particularités d'une comptabilité informatisée et les implications comptables
- **d'énumérer** les concepts théoriques de l'enregistrement des opérations courantes et des opérations de fin d'exercice.

### En termes de savoir-faire

Les étudiants doivent être capables :

- **de présenter** le bilan de départ de la société ;
- **d'indiquer** les imputations comptables sur les différentes pièces justificatives ;
- **d'extraire** les pièces justificatives de l'ensemble des documents, d'effectuer les contrôles nécessaires et de les classer en fonction des différents journaux auxiliaires ;
- **d'appliquer** les dispositions légales (du Code T.V.A., de la législation comptable, du Code de Droit Économique et du Code des Sociétés) au cas pratique envisagé ;
- **d'encoder** les opérations courantes dans les journaux auxiliaires ad hoc ;
- **d'éditer** les différents journaux et balances de comptes ;
- **de rechercher** dans les documents justificatifs et dans les comptes les éléments qui donneront lieu à une écriture de fin d'exercice ;
- **d'enregistrer** les opérations de fin d'exercice dans le journal auxiliaire ad hoc ;
- **de centraliser** la T.V.A. et **d'établir** la déclaration T.V.A. ;
- **de calculer** et **de comptabiliser** la régularisation des impôts sur le résultat ;
- **de déterminer** le résultat à affecter et **d'encoder** l'affectation des résultats en respectant les dispositions du Code des sociétés et les statuts de la société anonyme ;
- **de rechercher** les erreurs éventuelles commises dans l'introduction des données et les **de les corriger** ;
- **d'effectuer** les clôtures périodiques (par type de journal et par périodes) ;
- **d'établir** les comptes annuels au terme de l'exercice.

## Contributions aux objectifs généraux de la formation du Master :

Ce cours contribue aux objectifs généraux suivants :

1. Un manager possédant un savoir-faire disciplinaire spécialisé et technique dans un domaine spécifique de la comptabilité
2. Un manager opérationnel, Cfr. savoir-faire ci-dessus.
3. Être un acteur responsable de son devenir et de celui de la société par sa maîtrise des enjeux liés à l'utilisation des logiciels de comptabilité en s'interrogeant sur leur mode de fonctionnement et son propre système de valeurs et son rapport avec la réalité de l'entreprise.
4. Être conscient de la complexité des outils de gestion en comptabilité en gardant un esprit critique. C'est-à-dire être capable de se questionner et de se documenter en gardant une distance critique vis-à-vis de leur utilisation.

## **Bibliographie**

A définir selon les logiciels choisis